



**HAL**  
open science

# Où est passée la fresque à la mémoire d'Abdelkader Bouziane ?

Fabien Jobard

► **To cite this version:**

Fabien Jobard. Où est passée la fresque à la mémoire d'Abdelkader Bouziane?. Sarah Gensburger; Sandrine Lefranc. La mémoire collective en question(s), PUF, pp.245-253, 2023, 978-2-13-083599-8. halshs-04369413

**HAL Id: halshs-04369413**

**<https://shs.hal.science/halshs-04369413>**

Submitted on 2 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Où est passée la fresque à la mémoire d'Abdelkader Bouziane ?

Fabien Jobard, politiste, Centre National de la Recherche Scientifique, [fabjob@cesdip.fr](mailto:fabjob@cesdip.fr)

*Endormi comme un ange la tourmente me hante.  
Tout au fond de l'abîme jaillissent toutes les larmes retenues.  
Mon petit Crater, n'oublie pas que je suis là  
et que je veille sur ton repos,  
personne ne pourra prendre mes souvenirs :  
ils sont enfouis au fond du volcan.  
Mon enfant tu me manques tant.  
Un jour viendra  
où je serai près de toi  
et le volcan s'éteindra.  
Ta maman qui t'aime.*

Début juin 2012, je me rends à Dammarie-lès-Lys avec Ben Amar, dont j'ai fait la connaissance dix ans plus tôt (Cosse et Jobard 2002). Youcef, un jeune Dammarien de 24 ans, s'est noyé voilà quelques jours dans la Seine, à quelques brassées de la prison de Melun, la ville-préfecture voisine, en échappant à un contrôle de police. Cette « mort pour rien », comme le dit un slogan maintes fois entendu depuis les émeutes de 2005, n'avait trouvé que peu d'écho dans la presse, même locale. Il fumait un joint avec un copain et à la vue des policiers, sans doute par réflexe, sans doute aussi par claire intuition de ce que signifie, pour lui, toute interpellation en flagrant délit (il venait de purger sa dernière peine d'emprisonnement ferme, dix ans après la première pour vol à main armée et séquestration), Youcef s'était jeté à l'eau. Pourtant, à cet endroit précis où la Seine vient de passer la prison de Melun, tout le monde sait le fleuve redoutable. Fin 2010 déjà, un jeune homme en fuite et le policier qui tentait de le sauver y avaient trouvé la mort. Le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, avait salué le courage exemplaire d'un policier qui s'était porté « au-delà de son devoir ».

Les amis et les proches de Youcef ont prévu un rassemblement commémoratif dans la cité où il a grandi, la Plaine-du-Lys. Arrivés à la Plaine, Ben et moi sommes désorientés. Un peu comme ces vieilles dames que l'on voit dans les films d'actualité documentant les bombardements de la *Alexanderplatz* à Berlin, nous ne reconnaissons rien de la cité. Certes, en 1983, les tours Gagarine, Gorki ou Martin Luther King avaient déjà été rebaptisées en Tour Alsace, Bourgogne ou Provence lorsque le candidat RPR Jean-Claude Mignon avait pris la ville au PCF. Cette fois, sans alternance politique (M. Mignon est resté le maire de la ville jusque 2014), les tours « de cette ZUP construite trop vite (...) magma urbain (...) où tout ressemble à tout sauf à une ville » (Chroniques 2021) ont fait place à d'élégantes petites résidences de quelques étages, disposées autour du centre culturel Albert Schweitzer. Rues, tours, squares, espaces pour enfants : tout semble neuf, la Plaine-du-Lys a fait place à une sorte de petite ville nouvelle, de celles que l'on décline sur le papier glacé des aménageurs et des promoteurs.

Après une dizaine de minutes de déambulation perplexe, nous réalisons, Ben et moi, que la fresque à la mémoire d'Abdelkader Bouziane a, elle aussi, disparu. L'ampleur des transformations est telle qu'un moment durant, nous ne savons même plus où ce petit pan de mur, un peu sali par le temps et, peut-être, l'indifférence, avait sa place. Ben, pourtant, a grandi à la « ZUP Dammarie », lorsqu'elle ne s'appelait pas encore « Plaine-du-Lys », ni Provence la Tour Luther King (Piettre 2006).

La fresque, apprendrons-nous d'un ancien copain de Ben, a été rasée. « Tu crois qu'ils auraient pris le mur et le mettre ailleurs ? C'est un symbole, ça, Ben Amar. Tu ne peux pas le casser, tu ne peux pas te permettre. Tu te débrouilles, j'en sais rien, mais tu ne peux pas le casser. Si tu savais le nombre de gens qui se sont rassemblés devant ça ». La rénovation de la Plaine-du-Lys a donc comme englouti la fresque et avec elle le témoignage d'un événement majeur de l'histoire collective de la ville, la mort du jeune Abdelkader Bouziane, 16 ans, le 17 décembre 1997.

Ce soir-là, peu après 23 heures, au volant de la Golf blanche de sa mère, Abdelkader emmenait son cousin Djamel Bouchareb à Nemours, pour récupérer un pitbull auprès d'un copain récemment expulsé de son logement de La Plaine. Pour plus de discrétion, ils sortent tous feux éteints du parking souterrain de la tour Provence. Peine perdue. À peine sortis, les policiers de la Brigade anti-criminalité de Dammarie, au volant de leur petite ZX bleue, reconnaissent le véhicule et son conducteur, qui accélère immédiatement. Une course-poursuite s'engage. À Chailly-en-Bière, Abdelkader évite un premier barrage de police mais au second, deux policiers de la BAC de Fontainebleau, appelés par leurs collègues, font usage de leur arme. Un tir atteint Abdelkader Bouziane à la nuque, qui décède quelques minutes après.

Sitôt la mort d'Abdelkader connue, les jeunes de la cité de la Plaine-du-Lys se mobilisent. Le jour, des marches sont organisées, qui brandissent des portraits d'Abdelkader. Michel Braudeau, l'envoyé spécial du *Monde*, notera « (qu')il a l'air bien jeune, le souriant Abdelkader sur les dizaines de photographies brandies par la foule, pas une tête à recevoir une balle dans la nuque ». Mais à la tombée de la nuit, des affrontements violents opposent quelques dizaines de jeunes et des policiers, accompagnés de destructions de biens privés ou publics, comme le Centre Albert Schweitzer, inauguré un an plus tôt au milieu des tours de la cité. Une cité où résident 8 500 personnes, dont la moitié a alors moins de 30 ans. Des pompiers sont attaqués à coup de battes de base-ball, une quinzaine de véhicules sont incendiés, un CRS est blessé par un jet de plaque d'égout et une policière, « Cacahuète », qui habitait La Plaine, fait usage de son arme pour protéger son véhicule et blesse un jeune homme. Quelques mois plus tard, quatre jeunes seront condamnés à des peines d'emprisonnement ferme, parmi lesquels Faouzi et Faudel. En rendant visite à son frère Faouzi à Fleury-Mérogis, Samir, qui avait pour sa part effectué quelques mois de détention provisoire à la suite d'émeutes survenues à Melun en 1993, avant d'être disculpé par des policiers, fait la connaissance de militants du Mouvement Immigration-Banlieue (MIB), qui distribuent des tracts contre la double peine. Un compagnonnage entre ces émeutiers et l'association se noue alors, qui se prolonge autour des démarches entreprises par la mère d'Abdelkader, qui s'est constituée partie civile après la mort de son fils.

Laurent Lechiffre, le policier auteur du tir mortel, est poursuivi pour usage de la force avec arme ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Il est ensuite mis en examen pour homicide volontaire, à son tour requalifié en violence ayant entraîné la mort sans intention. Le policier conteste toute mise en examen et estime avoir tiré en état de légitime défense, ce qui l'exonérerait de toute responsabilité pénale. Appelée à se prononcer, la Cour de cassation rappelle en mars 2001 sa jurisprudence de 1825, selon laquelle l'usage de la force par des policiers ne peut reposer sur la légitime défense *stricto sensu*, quoi qu'en dise la loi, mais sur l'invocation raisonnable d'un « motif légitime » à user de la force. Et dans l'obscurité confuse du 17 décembre 1997, alors qu'Abdelkader Bouziane avait forcé un premier barrage et qu'il ne voyait plus son collègue, Lechiffre pouvait légitimement croire que ce dernier était en danger, et tirer. Aussi, la Cour de cassation renvoya le policier devant la chambre d'accusation de la Cour d'appel d'Orléans pour le juger à l'aune de la notion de motif légitime. Laquelle prononça le 20 décembre 2001, quatre ans après la mort d'Abdelkader Bouziane, un non-lieu. La mort du jeune homme ne sera ainsi jamais jugée : le « non-lieu » signifie l'abandon d'une action judiciaire décidé par ce collège de magistrats instructeurs qu'est la chambre d'instruction. Il est l'absence d'un fait constitutif d'une infraction, un vide ouvert dans une histoire individuelle ou collective, une béance.

Devant le tribunal, amis de Dammarie et soutiens de Mme Bouziane sont réunis. Ils écoutent Maître Lasmari, avocat à Paris, originaire de la cité du Bas-Moulin à Dammarie, leur dire la violence des mots de l'avocat général et la conclusion de la chambre : légitime défense, non-lieu. Des militants du MIB sont là également.

Quelques semaines auparavant, ils avaient passé deux nuits sous des tentes plantées devant la Cour d'Assises de Versailles et entendu, sous les hourras des partisans de Bruno Mégret venus eux aussi, l'acquittement du policier qui, en 1991 au Val Fourré de Mantes-la-Jolie, avait tué Youssef Khaïf au volant de sa voiture, d'un tir dans la nuque. Il passait non loin des policiers qui tentaient alors de sauver leur collègue Marie-Christine Baillet, heurtée par un véhicule, première policière de l'histoire décédée en service. Au long de ce temps distendu du traitement judiciaire des violences policières, dont le terme ne semble jamais venir, un petit groupe social s'est peu à peu formé. Un groupe, pour le dire approximativement, de jeunes hommes à peine trentenaires qui aspirent à sortir de la délinquance qui, littéralement, les éreinte. Le MIB leur offre une sortie noble, au sens où il leur permet de se raconter en public, dans les rassemblements divers, dans les colonnes de leurs publications, de faire de leurs expériences et trajectoires des histoires exemplaires et une histoire collective.

C'est ainsi que je ferai leur connaissance. Le 26 mai 2002, lors d'une réunion publique contre les violences policières à la Bourse du Travail de St Denis, une petite dizaine de Dammariens, parmi lesquels Ben, Samir, Faudel... montaient à la tribune et interrompaient le cours des débats pour informer l'assemblée de la mort qui venait par deux fois de frapper. Un jeune homme, Xavier Dem, venait d'être tué d'un tir à la tête par un des policiers intervenant lors d'une dispute avec son grand-père, à son domicile. Deux jours plus tard, le 23, Mohammed Berrichi, le frère d'un des intervenants à la Bourse du Travail, fuyant une voiture de la police, avait perdu le contrôle de son scooter et brisé son crâne contre un plot en ciment, non loin de la mairie. C'est toute une histoire collective qui monte alors à la tribune de St Denis ; une histoire née dans ces procès confus de janvier 1998, une histoire tissée des premiers liens avec la politique autour de la double peine, une histoire, enfin, que le traitement judiciaire de la mort de Youssef Khaïf à Mantes-la-Jolie et de leur propre voisin, le turbulent « petit frère » Abdelkader, avait définitivement installé dans la trame de leurs vies personnelles. Abdelkader, dont le visage bombé à la peinture acrylique, ornait depuis maintenant quatre ans le pan de mur que plus tard Ben et moi ne pouvions déjà plus voir, soustrait sans restes au paysage urbain.

Quelques semaines après les violences de décembre 1997, Slimane Bouklouche, l'un des cousins d'Abdelkader, veut une fresque en hommage à Abdelkader, qui porte aussi le témoignage des luttes engagées par ses proches. À la Plaine, face à son appartement, un mur aveugle longe un terrain de basket, fruit d'une réhabilitation menée par le Logement français, bailleur de la Plaine. Cette fresque s'organiserait autour du blaze d'Abdelkader : « Crater » : Bouklouche veut un volcan en éruption, dans lequel plongent deux voitures de police. Jean-Denis Mège, le responsable du Logement français, refuse. Il appelle les soutiens de la fresque à « se positionner dans l'avenir, avec le regard d'adulte qu'ils porteront sur cette fresque dans 16 ans, lorsqu'ils seront à leur tour pères de pré-adolescents », selon ce qu'il en dira au *Parisien* quelques mois plus tard<sup>1</sup>.

Le conflit sur la juste définition des attentes mémorielles et de la forme qu'elles doivent prendre oppose longtemps Mège et Bouklouche. Mais le deuil politique a aussi partie liée au deuil familial. Slimane Bouklouche contacte sa tante, la mère d'Abdelkader, qui lui propose quelques lignes pour illustrer la fresque, qui s'achèvent par ces mots : « Un jour je serai près de toi et le volcan s'éteindra ». Cette intervention apaisante efface les deux voitures de police de la bouche du cratère. Le Logement français contacte une association spécialisée dans la mise en valeur par le graffiti de friches, finance l'intervention de deux graphes pour travailler aux esquisses avec les jeunes et la réalisation de l'œuvre. Heureux de ce dénouement, Jean-Denis Mège verra se déployer sur les quinze mètres du mur « un beau dessin, qui ne stigmatise pas la cité, avec des couleurs qui s'intègrent et sans traces d'agressivité ; quelque chose de beau et de positif pour tout le monde ». Le maire estimera en revanche qu'il s'agit « d'une initiative malheureuse, qui met en avant l'incivilité et la délinquance », les symboles qu'exhibe la fresque pouvant « servir de référence et diviser un peu plus les communautés ». Depuis lors, à La Plaine-du-Lys, le portrait d'Abdelkader regarde les joueurs de basket avec, à l'arrière-plan, un volcan en éruption et un rouleau de papyrus qui affiche les mots composés par Mme Bouziane pour son fils.

---

<sup>1</sup> « Une fresque réalisée en souvenir de Kader », *Le Parisien* 77, 14 mars 1998.

Mais en juin 2012, la fresque n'est déjà plus. C'est que depuis le tout début des années 2000, le Logement français a engagé un vaste programme de renouvellement urbain, prévu sur 15 ans, pour briser « l'effet de labyrinthe (créé par un) embrouillamini de dalles, de passerelles, de passages traversants et (un) maillage de voiries aussi complexe que lâche (...), créant un effet de nasse urbaine (et...) un véritable repli du quartier sur soi, un peu comme si les gens n'habitaient pas là »<sup>2</sup>. Lorsque, un dimanche matin de mai 2008, les premières tours sont dynamitées, avant même la fin du compte à rebours scandé par les habitants réunis conviés à l'étrange spectacle, Slimane Bouklouche vient d'être élu sur la liste du maire Jean-Claude Mignon et est l'un de ses adjoints. Cette nomination à l'exécutif municipal permet, à ses yeux, de rompre avec le répertoire de la protestation commémorative et le sempiternel « choix des larmes »<sup>3</sup>. Quand bien même elle entraîne une rupture douloureuse avec de nombreux amis et camarades, nettement perceptible ce matin-là, cette élection permet de saisir l'opportunité de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques en faveur des quartiers défavorisés de la ville et de leurs habitants. Très vite, le nouvel élu est sollicité sur la rénovation urbaine en cours : la fresque a pâli, le pan de mur s'est lézardé, le monument commémoratif n'a plus son éclat. Et puisqu'il est prévu de construire deux « city stades » pour les enfants (déjà les pré-adolescents à qui le Logement français promettait la fresque ?), le mur gêne. Slimane Bouklouche prend à nouveau langue avec sa tante qui consent à la destruction de la fresque, elle qui a déménagé il y a de cela quelques années déjà. Comme le Mur de Berlin vingt ans auparavant, le petit mur est découpé en pans réguliers, qui seront déposés sous une bâche dans les locaux des services techniques de la mairie – avant que ces pans de ciment mal conservés ne finissent, vers 2018, à la déchetterie.

Ainsi vécut la fresque en mémoire d'Abdelkader Bouziane, mort d'un tir policier sur la route de Nemours. Son cousin Slimane, adjoint puis premier adjoint d'un maire que lui et ses amis avaient longtemps combattu, estime que la fresque a fait son œuvre : elle a témoigné d'un combat, celui d'une génération, « notre génération », m'a-t-il dit. En paix avec ses souvenirs, usant du passé composé comme d'un passé acté : « on a marqué les choses ». Le flétrissement du petit monument n'était pas seulement la marque que le temps exerce sur les ouvrages de mauvais ciment<sup>4</sup>. Il est aussi, pour Slimane, le reflet d'un combat et d'un temps portés par des protagonistes qui n'ont pas transmis aux générations ultérieures. La fresque ébréchée finissait par moins témoigner de la mort violente d'Abdelkader que de l'oubli dans lequel ses pairs avaient fini par la laisser. La fresque était ainsi devenue un objet commémoratif dont le maire en avait confié la gestion à son seul adjoint, celui qui dans le combat avait invité la mère du défunt à en écrire l'épithète, et qui plus tard la sollicitera à nouveau pour sceller le sort de la fresque.

Ainsi peut-être s'écrit la mémoire collective des violences policières dans les cités de nos banlieues rénovées. Elle « marque », comme le dit Slimane, mais ne se dépose pas. Elle s'écrit sur le vif, mais ne dure pas.

Inutile ici de dire combien cette pratique de la mémoire s'oppose à la monumentalisation de la mémoire collective. Dans un texte dénonçant déjà la « vogue mémorielle » française, Marie-Claire Lavabre (1994, p. 487) disait que « la mémoire est une forme de rapport au passé, dont la cause finale (est...) la vérité du présent ». À Dammarie, la vérité du présent est qu'à ce groupe social qu'avaient peu à peu formé celles et ceux qui suivaient le destin judiciaire de la mort d'Abdelkader, il laisse peu le loisir du passé. Notre brève visite de juin 2012 nous l'avait vite rappelé : les vies sont fragiles, heurtées ou violentes, le groupe social se disperse rapidement et ce qui aurait pu donner corps à une mémoire collective retourne à la famille et sa mémoire privée. De son côté, le « renouvellement urbain » encourage bien l'expression éphémère des « arts

---

<sup>2</sup> Diagnostic formulé vers 2001-2002 par l'établissement public Centre scientifique et technique du bâtiment.

<sup>3</sup> Selon l'heureuse formulation de Stéphane Latté (2015). Rappelons que l'insert « par la police » est sans relâche tagué sur la plaque posée à même le trottoir de la rue Monsieur-le-Prince à Paris, qui porte cette inscription : « A la mémoire de Malik Oussebine, étudiant âgé de 22 ans, frappé à mort lors de la manifestation du 6 décembre 1986 ».

<sup>4</sup> Sur les requisits techniques des monuments commémoratifs, voir les polémiques sur le béton réputé infrangible du Mahmal de Berlin inauguré en 2005 : « poids de l'histoire ou erreur technique ? », interroge le *Spiegel* dans son édition du 7 août 2007.

de la ville » (danse, graff, slam...), mais se soucie peu des traces que pourrait laisser un bâti témoin de temps plus anciens.

À l'incessante liturgie mémorielle française s'oppose ainsi, pour le promeneur qui traverserait aujourd'hui la Plaine-du-Lys, un mur effacé, une sorte de mirage urbain, un mur devenu non-lieu. La meilleure trace, sans doute, du sort judiciaire que la justice infligea en son temps à la mort d'Abdelkader Bouziane : un non-lieu.

Chroniques d'architecture (2021), « Centre Albert Schweitzer de Dammarie-lès-Lys », 28 mai, [chroniques-architecture.com](http://chroniques-architecture.com).

Cosse Emmanuelle, Jobard Fabien (2002), « Dammarie : les militants de l'incertitude », *Vacarme*, 21, p. 13-43.

Latté Stéphane (2015), « Le choix des larmes. La commémoration comme mode de protestation », *Politix*, 110, p. 7-34.

Lavabre Marie-Claire (1994), « Usages du passé, usages de la mémoire », *Revue française de science politique*, 44, 3, p. 487.

Piettre Alexandre (2006), « Entre l'urbain et le social, un espace politique ? Histoire et devenir du quartier de la Plaine du Lys à Dammarie-lès-Lys à l'aune de la mobilisation politique de l'association 'Bouge qui Bouge' », *L'Homme et la société*, 2, p. 103-134.